



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

998
N°.....ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : 6 DEC. 2019

DECISION LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- (/u le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (/u le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole, tel qu'il a été modifié ;
- (/u le décret n°02.17.729 du 20 Safar 1439 (09 Novembre 2017) portant nomination de Monsieur **El Mahdi ARRIFI** aux fonctions de Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u le décret n°2.11.681 du 25/11/2011 (28 di Al Hijja 1432) fixant la procédure de nomination aux fonctions de Chef de Division et Chef de Service dans les administrations publiques ;
- (/u la circulaire du Chef de gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- (/u l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole tel qu'il a été modifié ;
- (/u les nécessités de service.

DECIDE

Article 1 : D'ouvrir la candidature au poste de Chef de la Division du Système d'Information relevant de la Direction de la Gestion des Projets au sein de l'Agence pour le Développement Agricole.

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique, Etablissement Public ou Entreprise Privée et ayant :

- un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur en informatique ou diplôme équivalent, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- une expérience professionnelle requise dans le secteur public ou privé d'au moins 8 ans.
- occupé au moins le poste de Chef du Service ou équivalent ; et
- une expérience dans les domaines de Développement Informatique et Réseaux.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies dans la fiche de poste ci-jointe.

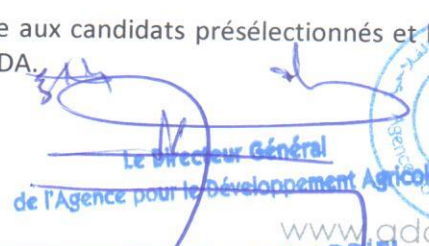
Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :


- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ; et
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au Secrétariat du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Batiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **10 Janvier 2020 à 16h30mn.**

Article 6 : La présente décision sera publiée sur les portails de l'ADA (www.ada.gov.ma) et de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ADA.


Le Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole



www.ada.gov.ma

Espace les Patios, Angle Avenues Annakhil et Mendi Benbarka - Bâtiments 2 et 3
3^{ème} Etage - Hay Riad - Rabat - Tél. : 05 37 57 38 26 - Fax : 05 37 57 37 45



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

FICHE DE POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DU SYSTÈME D'INFORMATION A L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Description du Poste	
Intitulé du poste	Chef de la Division du Système d'Information
Missions du poste	Assure sous l'autorité du Directeur de la Gestion des Projets, les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Définir les orientations stratégiques en matière du système d'information au sein de l'ADA ;• Définir la politique en matière de sécurité informatique.
Activités du poste	<p><u>1- Elaboration de la stratégie et de la politique informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre la politique informatique et la gouvernance du système d'information ;• Définir la politique en matière de sécurité informatique ;• Recueillir et étudier les besoins exprimés par toutes les directions de l'ADA ;• Assurer une veille technologique, juridique et fonctionnelle sur le marché et produits informatique ;• Concevoir une architecture technique et fonctionnelle du système d'information.• Superviser la mise en place de l'infrastructure et s'assurer de sa sécurité ;• Veiller à la sauvegarde du patrimoine applicatif et des données de l'Agence ; et• Participer aux projets d'assainissement des données informatiques. <p><u>2-Conception et développement des applications du Système d'Information :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Superviser la mise en place des systèmes de gestion de base de données ;• Superviser l'évolution de la maintenance.• Veiller au respect des clauses de contrats de service et des engagements auprès des prestataires externes ;• Elaborer les termes de références relatifs aux besoins de l'ADA en matière du système d'information ;• Gérer, coordonner et animer des activités ou des projets transversaux informatiques, en relation avec les directions.

Aptitudes requises:

- Management d'équipe ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens de la Communication ;
- Rigueur ; et
- Esprit d'analyse et de synthèse.

